



**Chambres de Métiers  
et de l'Artisanat**

Marne

## **IMMATRICULATION PERSONNE PHYSIQUE**

### **Formulaires :**

**Formulaire P0 – dûment rempli et signé (en deux exemplaires si activité commerciale) :**  
**formulaire ACCRE – accompagné des justificatifs si demande d'exonération :**

### **Pièces relatives au chef d'entreprise :**

Copie recto verso de la carte d'identité, du passeport ou de la carte de séjour en cours de validité,  
Déclaration de non condamnation avec filiation,  
Copie de l'attestation de suivi de stage de préparation à l'installation,  
Déclaration de qualification accompagnée des justificatifs (diplômes et/ou certificats de travail),  
Autorisation de communication à des tiers,  
Attestation d'information au conjoint si marié sous le régime de la communauté,  
En cas de mention de conjoint collaborateur : copie du livret de famille ou récépissé du PACS.

### **Pièces relatives à l'entreprise :**

Justificatif de l'adresse de l'entreprise : bail, facture, autorisation du propriétaire,  
Si achat de fond : copie de l'acte enregistré et annonce légale (sauf en cas de fonds artisanal),  
Si location-gérance : copie du contrat de location-gérance et annonce légale.

### **Tarifs :**

Règlement à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat :

➤ 220 €

Règlement à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce (si activité commerciale) :

➤ 26,68 € pour une création (+ 9,36 € si conjoint commun en biens),

➤ 132,17 € pour un achat ou une location gérance (+ 9,36 € si conjoint commun en biens).

*Transmission du dossier complet à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Marne,*

*Service CFE – 68 boulevard Lundy 51100 REIMS*

*Ou dépôt sur rendez-vous auprès du service CFE au 03.26.40.64.94*

*(dans ce cas, vous munir de votre carte vitale en plus)*

*Selon la nature du dossier des pièces spécifiques ne figurant pas dans cette liste peuvent vous être demandées.*